



MAIRIE DE  
POMMEUSE 77515

Arrêté n° 2026/051

Objet : **NOMINATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES**

### ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de POMMEUSE,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles L 212-10 à L212-12 et R201-24 à R212-33-2,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, portant désignation de Madame Élodie FRENOT et Monsieur Cyril SABOURIN, en tant que membres de la Caisse des Écoles,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DRCL-BDE-scolaire-6 en date du 04 mai 2026, portant nomination de Mme Catherine PILLON représentant M. le Préfet de Seine-et-Marne au sein du comité de la Caisse des écoles,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse des Écoles :

- M. Jean-Baptiste BECOURT, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Mme Alexandra BANEY, représentant les parents d'élèves
- Mme Agnès KUCHLY, représentant les parents d'élèves
- Mme Julie LECQUE, représentant les parents d'élèves

**ARTICLE 2 :** Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune,
- Transmis pour ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux,
- Notifié aux intéressés.

Fait à POMMEUSE, le 19 mai 2026

**Le Maire,  
Victor IGNASIAK**



Affiché le .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa notification, étant précisé que ce délai ne courra qu'à l'expiration d'un délai d'un mois après la cessation de l'état d'urgence sanitaire, en application des dispositions de l'article 15 de l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020.